

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN
CANTON DE CAULNES
COMMUNE DE CAULNES

SEANCE DU 23 MAI 2017

L'an deux mil dix sept le VINGT TROIS MAI à 20 heures , les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CHALOIS, Maire.

Etaient présents

CHALOIS Jean-Louis, Maire,
OUICE Christelle, FRERE Henri , LEBRETON Pierrette, DUPAS André, Adjoints au Maire.
GUILLEMOT Marie-Paule, Conseillère Municipale Déléguée.
BERHAULT Marylène, BRIAND Dominique, CHOUX Maryline , DESRIAC Jean-Paul, GUERIN Hubert, GUILLOU Marie, LEMOAL Marina, MAILLARD David, NOGUES Jean-Yves, RENAUD Nicole.

Pouvoirs : Gérard MURGALE a donné pouvoir à Christelle OUICE.

Absents excusés : Hubert CHOLET – Patricia BOUGAULT –

Secrétaire de séance : Marie GUILLOU

Délibération 2017/05/06 – MARCHE VOIRIE RUE VALAISE – lot VOIRIE – attribution du marché après une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée – ENTREPRISE EUROVIA (Ploufragan) : 254 092.00 euros HT -

Vu la consultation organisée dans le cadre d'une procédure adaptée
Vu le rapport de présentation des offres du Cabinet de Maîtrise d'œuvre,
Le Conseil Municipal
Sur la proposition de Monsieur le Maire et de la commission des achats,
Et après en avoir délibéré

- Retient la proposition suivante :

RESTRUCTURATION DE LA RUE VALAISE : lot voirie	Entreprise EUROVIA La Côte Boto 22440 PLOUFRAGAN	254 092.00 EUROS HT
--	--	----------------------------

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Délibération 2017/05/07 - Tarifs communaux au 1^{er} septembre 2017.

Le Conseil Municipal
Sur la proposition de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré

- fixe comme suit les tarifs des services communaux

GARDERIE	2015	2016	2017
matin	1.35	1.37	1.39

Soir	2.44 3.05	2.47 3.08	2.50 3.11
Matin et soir	2.81 3.55	2.84 3.59	2.87 3.63
Gratuit à partir du 3 ^{ème} enfant			

	Services	1.9.2015	1.9.2016	1.9.2017
DROITS DE PLACE Marché	Au mètre linéaire	0.50	0.50	0.50
TENNIS	Carte famille Carte jeune 10.18 Heure Semaine	43.50 22.00 6.40 22.00	44.00 22.50 6.50 22.50	44.50 23.00 6.60 23.00
PHOTOCOPIES	Format simple – 1 face Format simple – 2 faces Format double – 1 face format double - 2 faces	0.35 0.45 0.60 0.80	0.35 0.45 0.60 0.80	0.40 0.50 0.65 0.85
RESTAURANT SCOLAIRE	Enfant Scolarisé Caulnes et st Jouan de l'Isle ½ tarif pour le 3 ^{ème} (4 ^{ème} enfant gratuit) Communes ext (prix de revient depuis le 9.05) Enseignant	2.80 1.40 5.06 5.10	2.83 1.42 5.31 5.31	2.86 1.43 5.91 5.91
TRANSPORT SCOLAIRE	Par enfant et par trimestre A partir du 3 ^{ème} enfant	31.60 15.80	32.00 16.00	32.50 16.20
CONCESSIONS CIMETIERE	15 ans 30 ans 50 ans	54.50 103.00 185.00	55.50 104.50 187.00	56.00 105.50 189.00
CAVE URNE	15 ans 20 ans 30 ans	175.00 226.00 348.00	177.00 228.50 351.50	179.00 231.00 355.00
COLOMBARIUM	10 ans 15 ans 20 ans 30 ans Dispersion des cendres	218.00 327.00 435.00 653.00 26.50	220.00 330.00 439.00 660.00 27.00	222.00 333.00 443.00 667.00 27.50
TAXE RACCORDEMENT ASSAINISSEMENT		707.00	750.00	758.00

MAISON DES ASSOCIATIONS				
- Repas de famille		107.50	109.00	110.00
- Vin d'honneur		54.50	55.00	55.50
- Réunion (but lucratif)			64.00 + 23.50 (chauffage)	65.00 + 24.00 (chauffage)

SALLE DES FETES -

	GRANDE ET PETITE SALLE		PETITE SALLE	
	<u>Caulnes</u>	Hors commune	<u>Caulnes</u>	Hors commune
Bal – thé dansant	201.00	304.00		
Banquet Buffet avec bal/mariage				
Repas de famille	242.00	331.00	139.00	205.00
Réunions	82.00	97.00	65.00	65.00
Vin d'honneur	65.00	72.00	45.00	52.00
Chauffage	45.00	45.00	24.00	24.00
Heure de ménage	16.50	16.50	16.50	16.50
Sono	inclus	Inclus	inclus	inclus

Pont bascule	2014	2015	2016	2017
Coop de broons	2100.00 au 1.1.2015	2150.00 au 1.1.2016	2 200.00 1.1.2017	2 250.00 1.1.2018
La pesée	2.00	2.50	2.50	3.00

Ne prend que les pièces de 2 , 1 et 0.50 euros.

	2014	2015	2016	2017
Salle des fêtes (asso. à but lucratif)	53.00/mois	53.50/mois	54.00	54.50

ALSH DU MERCREDI (en fonction des ressources)

- Pour une ½ journée, repas compris :

< 512	entre 512 et 695	entre 696 et 884	entre 885 et 1137	> 1137
5 €	6 €	8,50 €	9,50 €	10,50 €

T.A.P Temps Aménagement Périscolaire
20 euros/AN/ENFANT

Délibération 2017/05/08 – EMPRUNT – Ligne de trésorerie 700 000 euros – affectation de ce prêt (Budget Commune et Budget Domaine du Champ Donne) –

Vu la délibération 2017/04/05 autorisant Monsieur le Maire à contracter une ligne de trésorerie de 700 000 euros auprès du CREDIT AGRICOLE DES COTES D'ARMOR,

Entendu la demande faite par Madame la Comptable du Trésor de Broons,

Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré

- Décide d'affecter cette ligne de trésorerie sur 2 budgets communaux comme suit pour le paiements des intérêts,

- Domaine du champ donne	400 000 euros (57 %)
- Budget principal commune	300 000 euros. (43 %)

Délibération 2017/05/09 - ACQUISITIONS MATERIELS – service technique – matériel de désherbage mécanique et tracteur – demande de Subvention Conseil Régional et Agence de l'Eau – convention de mutualisation avec les communes de Plumaugat et Guitté.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant la suppression des produits phytosanitaires,

Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Monsieur le Maire

Et après en avoir délibéré,

- autorise l'achat d'un appareil de désherbage mécanique et d'un tracteur,

Fournisseurs	Matériel	Prix HT
BERNARD MOTOCULTURE - BROONS	Appareil de désherbage	5 000.00
	Micro tracteur	16 166.66

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation du matériel (tracteur + désherbeuse) avec les communes de Plumaugat et Guitté.
- sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Régional pour un montant de :

Appareil de désherbage 5 000.00 euros x 80 % = 4 000.00 euros

(modification de la délibération 2017/04/06 du 13 avril 2017 – 5 000 EUROS AU LIEU DE 4 400 EUROS)

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Plan Communal de Sauvegarde – la commune a été divisée en 3 secteurs : nomination de référents par secteur : Secteur Agglomération (Marie-Paule GUILLEMOT et Nicole RENAUD) – Secteur Sud Ouest de la ligne SNCF (Hubert GUERIN et Hubert CHOLET) – Secteur Nord Est de la ligne SNCF (Jean-Yves NOGUES et André DUPAS)
- Temps d'Activités Périscolaires (TAP) au 1^{er} septembre 2017 – le point.
- Prévoir dates des commissions : affaires foncières – affaires scolaires – Attribution des subventions - projet plateau multisport –